

Zeitschrift: Werk, Bauen + Wohnen

Herausgeber: Bund Schweizer Architekten

Band: 74 (1987)

Heft: 12: Licht und Glas = Lumière et verre = Light and glass

Artikel: Vom Stall zum Haus : Umbau, "N. Magnin" in Branson VS, 1987 : Architekten John Chabbey und Michel Voillat = Transformer c'est interpréter : réhabilitation "N. Magnin" à Branson VS, 1987

Autor: Fumagalli, Paolo

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-56288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vom Stall zum Haus

Umbau, «N. Magnin» in Branson VS, 1987

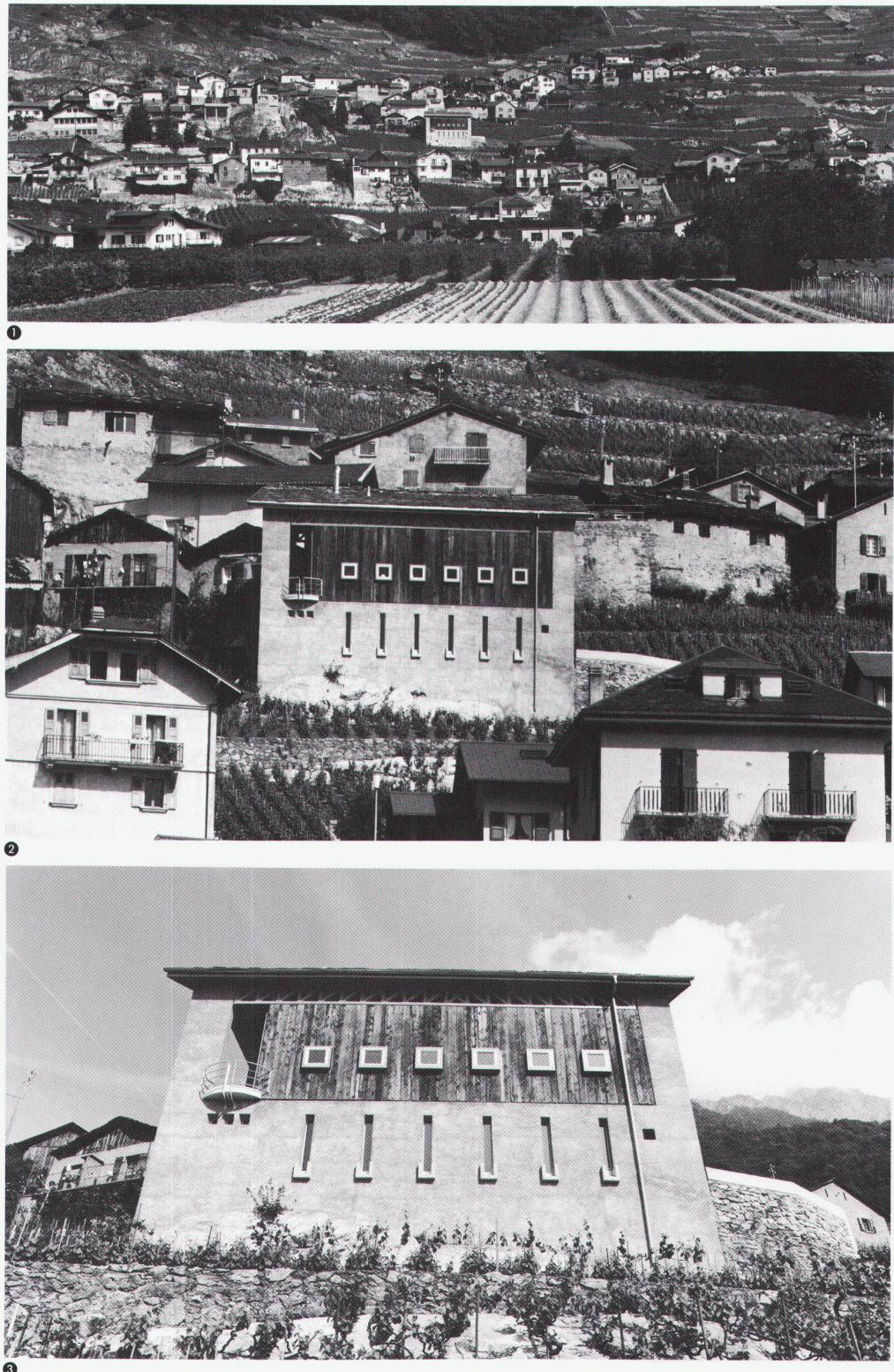
Architekten: John Chabrey und Michel Voillat, Martigny

Texte en français voir page 66

«L'édifice, posé comme un navire échoué sur un récif, subsiste dans une situation précaire, cependant avec une précision exemplaire.» Worte von Architekten, die die Situation des Gebäudes im Kontext, in den es gesetzt wurde, wirksam zusammenfassen. Ein Gebäude überdies von unleugbaren architektonischen Qualitäten, welches eine Typologie besitzt, die klar übereinstimmt mit dem originalen historischen Modell des Heustalles – sowohl in seinen Formen als auch den Materialien: ein unteres, massives, geschlossenes Geschoss, das den Gebäudesockel bildet; ein oberes Geschoss, das von den zwei Kopfwänden und der seitlichen Holzabschließung begrenzt wird. Eine Situation ausserdem von unzweifelhaftem Wert: ein langes, schmales Volumen (4,35 m breit und 17 m lang), das parallel zur starken Neigung des Geländes gesetzt ist, fast am Fusse des Berges, der die Stelle betont, wo das Wohngebiet aufhört und die Weinberge beginnen.

Unter diesen Vorbereiungen erscheint das Programm für das Projekt klar: Rücksicht nehmen auf die bestehenden Qualitäten. Das Funktionsprogramm ist jedoch ein anderes: den Heustall in ein Einfamilienhaus umwandeln. Ein Thema, dessen Schwierigkeit häufig ignoriert wird. Denn das Verändern der originalen Funktion eines Gebäudes unter Beibehaltung der architektonischen Hülle, in das es eingeschlossen ist, stellt schliesslich einen tiefen Widerspruch dar: tatsächlich hängt fast immer die Form des alten Gebäudes von seiner ursprünglichen Funktion ab.

Bei diesem Eingriff liegt die Projektqualität eben in der Akzeptanz dieses Widerspruchs, ja sogar darin, diesen ins architektonische Thema des Eingriffs zu übersetzen. Es wird innerhalb dreier bestimmter Projektarten gelöst: erstens die Beibehaltung der äusseren typologischen Charakteristiken, d.h. des Mauersockels und der Holzwände; zweitens die Schaffung einer neuen internen Struktur – das Haus im Haus –, um

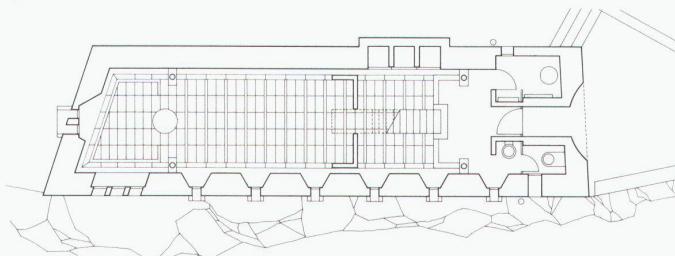


1-3

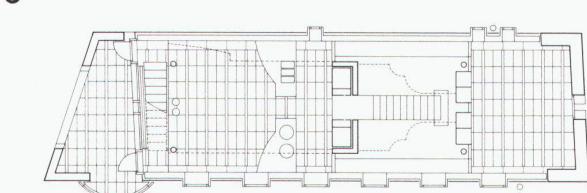
Annäherung an das Gebäude von Süden



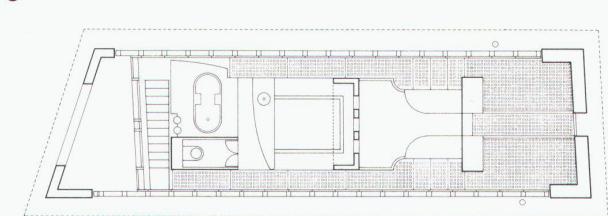
4



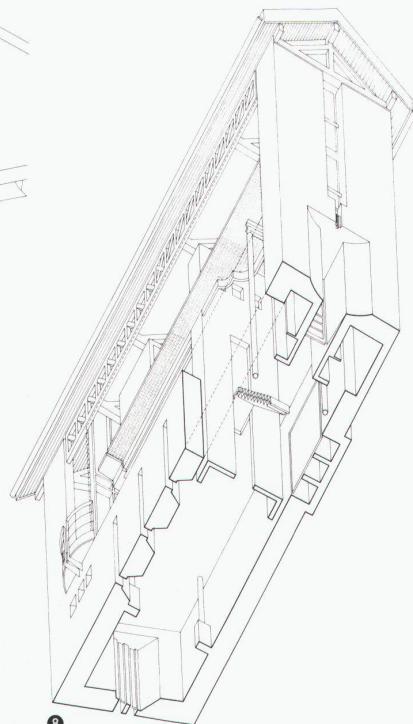
5



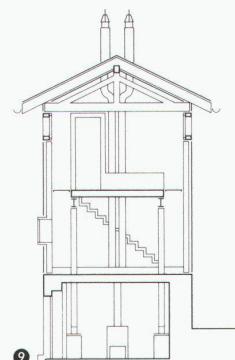
6



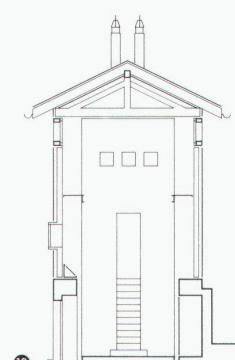
7



8



9



10



11

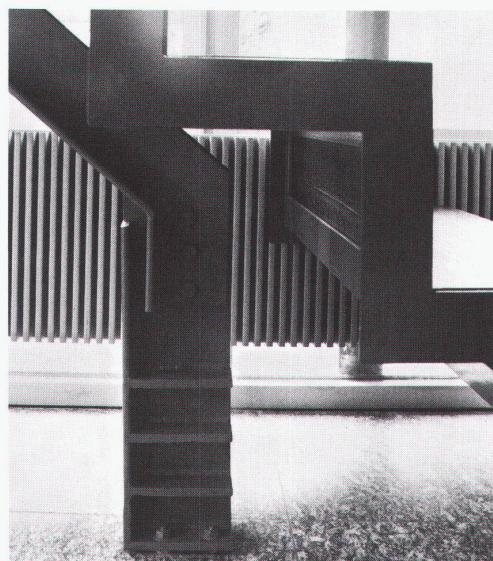
die neue Wohnfunktion zu organisieren; drittens die Vermittlung im Äusseren des neuen, internen, funktionalen Inhaltes. Der Balkon, der aus dem originalen Volumen herauskragt, und der Eisenbalken, der oben die lange Fassade schliesst, bilden die architektonischen Elemente des internen Eingriffs.

Umwandlung ist also Interpretation: Sie wird nicht nur in diesen Grundzügen mit äusserster Deutlichkeit durchgeführt, sondern auch in den Details, insbesondere in der internen Raumauflösung und in der Abwicklung der strukturellen Teile. Wenn nämlich die Raumunterteilung gewollt zweideutig ist – in ständigem dialektischem Kontrast, was die Bezüge zwischen den neuen Räumen und dem gesamten Raum der ursprünglichen Gebäudehülle anbelangt –, so sind die Strukturen von äusserster Genauigkeit. Nicht nur, weil das Eisen schon selbst ein Kontrastmotiv bildet gegenüber den bestehenden Materialien, sondern auch, weil jedes Konstruktionsdetail «verkündet», dass die Konstruktionsgesetze des «Neuen» etwas völlig anderes sind als die des «Alten».

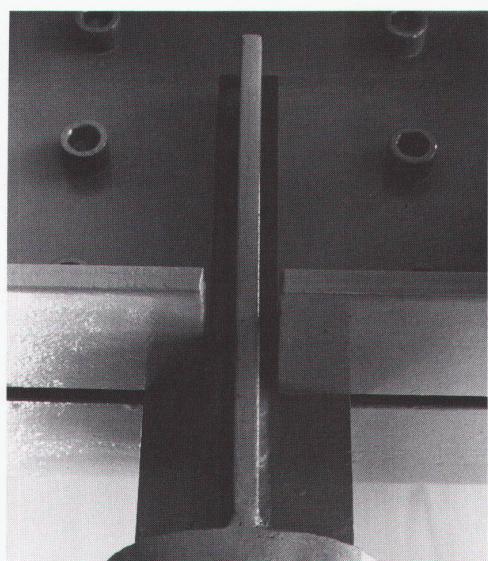
Paolo Fumagalli



12



13



14

4 Ansicht von Osten

5 6 7 Eingang, 1. + 2. Obergeschoss

8 Axonometrie

9 10 Schnitte

11 Aufgang zum oberen Wohngeschoss

12 Esszimmer

13 Treppendetail

14 Knoten von der Stütze mit dem Träger

Fotos: J. und I. Kurtz, Uerikon

Transformer c'est interpréter

Réhabilitation «N. Magnin» à Branson VS, 1987
Architectes: John Chabbey et Michel Voillat, Martigny
Voir page 11



«L'édifice, posé comme un navire échoué sur un récif, subsiste dans une situation précaire, cependant avec une précision exemplaire.» Prononcée par les auteurs du projet, cette phrase résume parfaitement la situation de l'édifice dans l'environnement dans lequel il s'inscrit; une construction, avant tout, d'une indéniable qualité architectonique et qui présente une typologie claire et conforme – dans ses formes comme dans ses matériaux – au modèle traditionnel de l'étable-fenil: un rez-de-chaussée massif, fermé, qui constitue le socle de la construction; un étage délimité par les deux murs-pignons et par les murs latéraux en bois. A cela s'ajoute une implantation d'une incontestable valeur: le volume long et étroit (17 mètres de long pour 4,35 mètres de large) est positionné parfaitement à la forte pente du terrain, presque au pied de la montagne mais suffisamment en hauteur pour dominer la vallée, à la limite même où l'habitat se termine et les vignobles commencent.

Avec de telles prémisses, le programme du projet semble inéluctable: respecter les qualités de l'existant. Il en va, par contre, autrement pour le programme fonctionnel: d'une étable-fenil, faire une maison individuelle. Thème fort fréquent mais particulièrement complexe et dont la difficulté reste, hélas, trop souvent ignorée. En effet, changer la fonction pour laquelle le bâtiment a été à l'origine conçu, tout en voulant maintenir telle quelle «l'enveloppe» architectonique qui renferme cette fonction, présente, en définitive, une profonde contradiction: en fait, presque toujours, la forme de l'ancien bâtiment dépend de sa fonction, à l'origine.

La qualité conceptuelle de cette intervention réside justement dans l'acceptation de cette contradiction, au point de constituer le thème architectonique du projet. Ceci se traduit à travers trois options précises: premièrement, le maintien des caractéristiques de la typologie extérieure, c'est-à-dire du socle en maçonnerie et des murs en bois; deuxiè-

mement, la création d'une nouvelle structure interne – une maison dans la maison – afin d'organiser la nouvelle fonction habitative; troisièmement, la notification, sur l'extérieur, du nouveau contenu fonctionnel interne et de la structure qui en découle. Le balcon qui avance sur le volume existant et la poutre qui vient fermer, en haut, la longue façade constituent les éléments architectoniques qui, à l'extérieur, dénoncent l'entité de l'intervention intérieure.

Transformation, en somme, qui est interprétation et qui se lit parfaitement non seulement à travers les choix fondamentaux, mais aussi à travers ceux qui concernent les détails, particulièrement dans la conception spatiale interne et dans le traitement des éléments de la structure. En fait, si la subdivision spatiale est volontairement ambiguë – en constant contraste dialectique dans les rapports entre les nouveaux espaces et l'espace global du «contenant» d'origine – les choix concernant la structure reflètent une grande rigueur. Et ceci, non seulement parce que le choix du fer constitue en lui-même un motif de contraste par rapport aux matériaux préexistants, mais aussi et surtout, parce que chaque détail de construction ressort avec insistance et emphase dans le but de faire comprendre – même au plus distractif des observateurs – que les lois de construction du «nouveau» sont totalement autres de celles de «l'ancien».

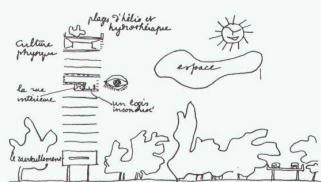
Paolo Fumagalli

Philomena Miller-Chagas

Le soleil dans la ville

La démarche à travers laquelle Le Corbusier incorpore le soleil dans ses propositions d'urbanisme dépend de l'élucidation de questions fondamentales, telles que la définition de sa doctrine et des sources où il les a puisées ainsi que des précisions sur la stratégie qu'il adopte pour incorporer les règles du soleil dans la composition urbaine.

Voir page 16



Dans ce texte, je propose une interprétation de ces différents aspects de la doctrine et des projets d'urbanisme de Le Corbusier, sans écarter les liens indispensables que l'urbanisme entretient avec l'archi-

tecture dans cet œuvre. En effet, on ne peut éluder le fait de la complémentarité des recherches en urbanisme et en architecture chez Le Corbusier: tout modèle théorique de ville comprend l'idée de l'architecture qui lui est conforme, tandis que les recherches sur les nouveaux types de bâtiments supposent les conditions adéquates de milieu que la trame urbaine doit contenir.

Pourtant, le rôle assigné au soleil diffère fondamentalement d'un domaine à l'autre; tandis qu'en architecture s'affirme la prépondérance de l'interprétation plastique, en urbanisme le soleil devient référence d'ordre technique permettant de dimensionner la ville, disposer les bâtiments suivant des critères d'orientation et justifier une nouvelle trame urbaine au nom de la conquête des «joies essentielles»: «soleil, espace, verdure».

Dans tous les cas domine la pensée symbolique de l'architecte qui cherche à intégrer son œuvre dans un système plus large que représente l'ordre de la nature et du cosmos:

«Rechercher, retrouver, redécouvrir l'unité qui gère les œuvres humaines et celles de la nature.»

«Encore et toujours le soleil commande et l'unité régnera entre les lois naturelles et l'esprit des entreprises humaines.»¹

Dans la Ville Contemporaine (1922) les «principes fondamentaux d'urbanisme moderne» n'intègrent pas encore le soleil; la faible densité d'occupation du sol résulte surtout de la revendication de «l'air salubre» (qui justifie l'augmentation des surfaces plantées et l'élimination des cours et des «rues en corridors»), ainsi que des nouvelles règles de circulation définissant «un quadrillage régulier de rues espacées de 400 mètres et recoupées parfois de 200 mètres».²

Sur ce quadrillage s'implantent «en contrepoint» les lotissements à redents, à six étages doubles, suivant un module de 400×600 mètres et les lotissements fermés à alvéoles, de 400×200 mètres et à cinq étages doubles, pour lesquels aucun principe d'orientation solaire n'est retenu: les façades des lotissements à alvéoles tournent le dos à la rue et s'ouvrent vers l'intérieur sur des parcs, à travers des jardins orientés selon quatre directions cardinales; les redents ont une épaisseur unique et s'ouvrent aussi aux quatre horizons. Il est clair que c'est la composition plastique qui préside l'ordonnance de ces nouveaux types de bâtiments d'habitation, qui se trouvent ainsi, au hasard, affectés en majorité, les uns, d'orientations nord et sud, les autres d'est et ouest.

Cette lecture du schéma graphique du modèle de ville est confirmée par celle des textes («Urbanisme»), où le soleil n'est jamais évoqué dans la constitution de la doctrine, mais est tout juste prévu dans un équipement spécifique (le «sola-

rium» placé sur le toit des immeubles-villas des lotissements fermés).

C'est avec la Ville Radieuse (1930) que la référence explicite au soleil dans le projet d'urbanisme apparaît pour la première fois: dans le livre (1935), l'idéogramme des *vingt-quatre heures solaires* figure en frontispice du chapitre reproduisant les dix-sept planches présentées au CIAM de Bruxelles par Le Corbusier et P. Jeanneret, tandis que *l'orientation solaire* est l'objet spécifique des planches 3 et 4 et d'une partie encore de la planche 2.

Avec le concept des «24 heures solaires», Le Corbusier propose un critère nouveau pour dimensionner la ville moderne, dont l'extension n'est plus freinée par les capacités de déplacement de l'homme à pied ou porté par des animaux, tel que dans la ville pré-industrielle. Ce critère, l'alternance des jours et des nuits, unité de reconstitution de la force du travail, est une nouvelle limite «biologique», permettant de définir les limites admissibles des déplacements:

«Le soleil commande déterminant le rythme de nos agissements: 24 heures. Ceci signifie sûrement que ces nouvelles fonctions apparaissant à l'horizon social devront s'accomplir dans la proximité immédiate des lieux, le temps commandant d'une part, et, d'autre part, le degré de résistance à la fatigue et la capacité d'énergie et d'initiative individuelles intervenant à chaque geste.»³

Le principe sera mieux formulé plus tard: «Une mesure de temps limitera la distribution des espaces: la mesure solaire de vingt-quatre heures quotidiennes qui rythme nos entreprises et nos actes.»⁴

Il est très probable que l'invention de ce principe soit postérieure à celle du modèle théorique de la Ville Radieuse, dont les planches ne portent aucune mention ni trace concrète d'application. Dans le livre de même titre, Le Corbusier expose la notion des «24 heures solaires», avec laquelle il introduit la donnée du temps humain dans la conception de la ville moderne, idée chère à l'architecte, lui permettant de rappeler l'échelle humaine et sa dépendance d'une échelle supérieure (le rythme de notre temps fonction du mouvement du Soleil).

Dans la réalité, les «24 heures solaires», en tant que critère de dimensionnement de la ville, restent une notion abstraite, sans conséquence pratique, car Le Corbusier ne réussit pas à compléter son idée poétique d'une formulation objective permettant de la concrétiser.

Par contre, ce concept qu'il n'abandonnera plus, et qu'il utilisera surtout en forme de slogan, lui apporte au niveau idéologique, en plus de la justification des limites théoriques à l'expansion de la Ville Radieuse, des arguments: